

Privilège

Ce qui m'inquiète le plus, c'est que cette fois le ministre des Finances a lancé cette campagne après que vous, monsieur le Président, l'avez mis en garde à ce sujet. Je vous demande de penser au précédent qui sera créé si, dans ce cas, vous jugez que la question de privilège ne paraît pas fondée à première vue. Que faudra-t-il pour convaincre ceux qui persistent à défier le Parlement que la Chambre des communes a des pouvoirs qui doivent être protégés?

En conclusion, monsieur le Président, si vous jugez que la question de privilège paraît fondée à première vue dans ce cas, je suis évidemment disposé à présenter la motion qui est de rigueur.

M. le Président: Le ministre de la Justice a la parole.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais formuler quelques brèves observations au sujet du rappel au Règlement de mon collègue. Je suis sidéré de voir qu'une fois de plus le Nouveau Parti démocratique s'oppose à ce que les Canadiens soient bien informés. Nous, de ce côté-ci, avons toujours jugé qu'il incombait aux gouvernements et au Parlement d'informer les gens. Quant à lui, le NPD semble partir du principe qu'en laissant les gens dans l'ignorance, ils ne pourront créer aucun problème.

Je serai très bref, monsieur le Président. Dans votre décision, sauf erreur, vous avez signalé que la publicité qui a paru à l'automne laissait entendre que la taxe sur les produits et services était, en fait, entrée en vigueur. Nous avons pris à coeur votre décision. Je peux assurer la présidence que toutes les publicités et tous les documents d'information sont préparés en tenant compte de cette décision et qu'il n'est absolument pas dans notre intention de mal informer les Canadiens. Au contraire, nous entendons les renseigner le mieux possible.

Lorsque je me suis rendu dans ma circonscription, au cours des vacances de Noël, j'ai constaté que c'était là ce que les gens souhaitaient. Ils veulent savoir comment nous allons mettre en oeuvre cette taxe, comment les coiffeurs, les agriculteurs et les gens d'affaires vont l'appliquer. Ils comprennent en général que cette taxe est nécessaire, si nous voulons améliorer notre compétitivité.

J'entends mes collègues libéraux souscrire à cette affirmation. Cela dit, monsieur le Président, je suis persuadé que tous les documents d'information élaborés par le ministère des Finances sont conformes aux règles établies et tiennent parfaitement compte de la décision que vous avez rendue précédemment.

Pendant que j'y suis, je voudrais répondre aux observations de mon honorable collègue au sujet du débat. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux néo-démocrates à la Chambre des communes s'ils sont là pour débattre les questions plutôt que de faire de l'obstruction systématique. Mes collaborateurs préparent à l'heure actuelle un document qui sera distribué aux gens, afin de leur faire connaître exactement toutes les tactiques utilisées par le Nouveau Parti démocratique pour retarder les travaux de la Chambre. Mes collègues libéraux et moi-même souhaitons la bienvenue aux néo-démocrates à une tribune propre au débat et non à de l'obstruction systématique.

Cette nouvelle attitude reconfortante de la part du Nouveau Parti démocratique m'amène à signaler à la Chambre que le gouvernement n'a aucune intention de retarder le débat. Nous entendons mettre en discussion le projet de loi C-62 aujourd'hui. Le gouvernement n'invoquera pas la clôture aujourd'hui. Il ne sera pas nécessaire de faire d'autres rappels au Règlement afin de déterminer si l'avis donné, hier, était recevable ou non. Pour ce qui est du gouvernement, il n'y aura vraiment rien de spécial dans le cadre des affaires courantes. Nous sommes très heureux que les néo-démocrates participent au débat.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'interviens au sujet de la question de privilège qui a été soulevée. Je sais que nos vis-à-vis n'aiment pas entendre ces paroles. Ils éprouvent à juste titre une certaine gêne à propos des brochures concernant la taxe sur les produits et services qu'ils distribuent partout au Canada.

Tout d'abord, je tiens à dire que je me réjouis d'apprendre que le Nouveau Parti démocratique appuie l'initiative que notre chef a prise en septembre dernier relativement à cette question importante. Nous tenons les privilèges du Parlement pour souverains, car nous estimons qu'ils représentent les privilèges des Canadiens qui nous ont élus pour les représenter. Or, depuis quelques années, le gouvernement s'est acquis la réputation peu enviable de faire fi de ces privilèges. À vrai dire, les brochures qu'il a publiées récemment témoignent indéniablement de cette attitude.

Je me suis réjoui lorsque le ministre de la Justice a déclaré que le gouvernement avait respecté les consignes de Votre Honneur dans la rédaction de ces brochures. Cependant, j'estime que le député de Kamloops a eu raison de se plaindre. Même si, à première vue, les brochures en question peuvent sembler respecter les consignes de Votre Honneur du fait qu'elles signalent effectivement que le Parlement n'a pas encore terminé l'examen du projet de loi tendant à instaurer la taxe sur